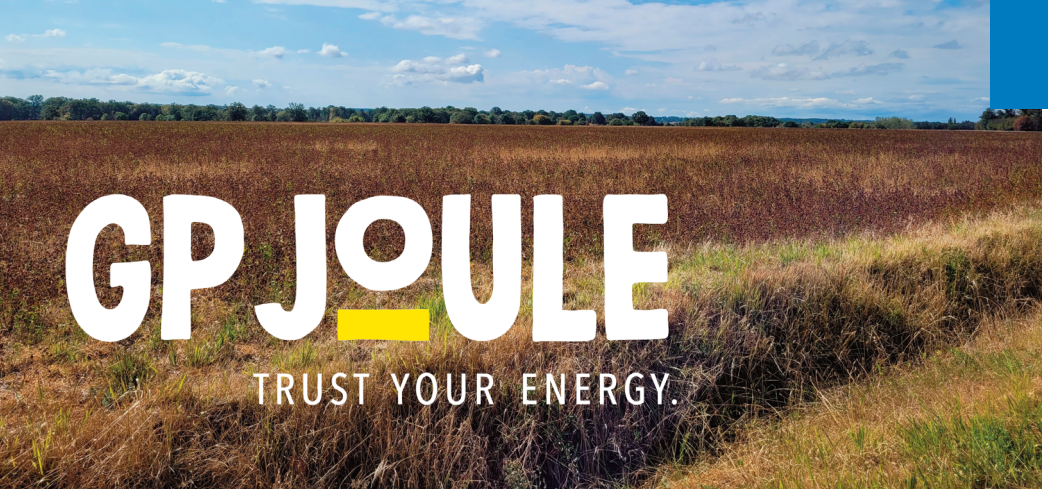

Octobre 2024
Lettre d'information générale

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Parc agrivoltaïque du Grand Brunet

Commune de Pruniers

Édito

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous faire part de l'existence du **projet du parc solaire du Grand Brunet** élaboré **en collaboration avec la ferme du Grand Brunet et la commune de Pruniers**.

Depuis le lancement du projet, plusieurs scenarii ont été étudiés et adaptés, en tenant compte des enjeux environnementaux, des recommandations des services de l'État ainsi que des remarques du Conseil municipal.

Initié en 2022 par l'éleveur en partenariat avec l'entreprise **GP JOULE**, spécialiste des énergies renouvelables, le projet a été conçu et développé dans le but d'y maintenir une activité d'élevage et de pérenniser à long terme une exploitation agricole.

En effet, le parc solaire accueillera des ovins sous les panneaux ! Ce projet permettra de coupler une activité agricole principale à une production énergétique secondaire.

Critères à respecter

Amélioration du potentiel et de l'impact agronomiques

Adaptation au changement climatique

Protection contre les aléas (grêle, sécheresse)

Amélioration du bien-être animal

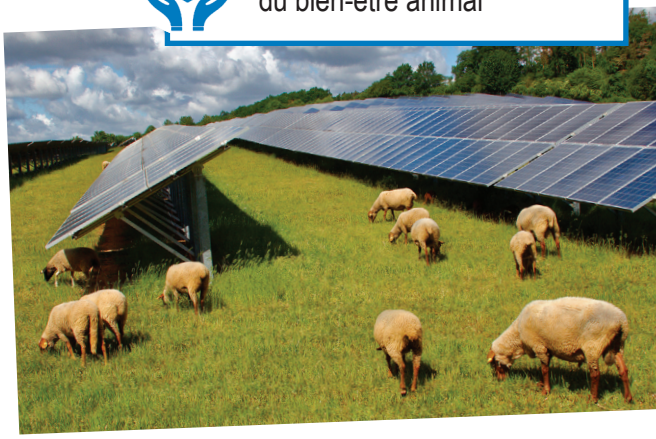

Permanence d'information

Une permanence publique se tiendra le **jeudi 21 novembre 2024** de **11 h** à **19 h 30**, à **la Mairie de Pruniers**.

Venez rencontrer les équipes de GP JOULE
afin de poser toutes vos questions sur le projet agrivoltaïque !

Localisation du projet

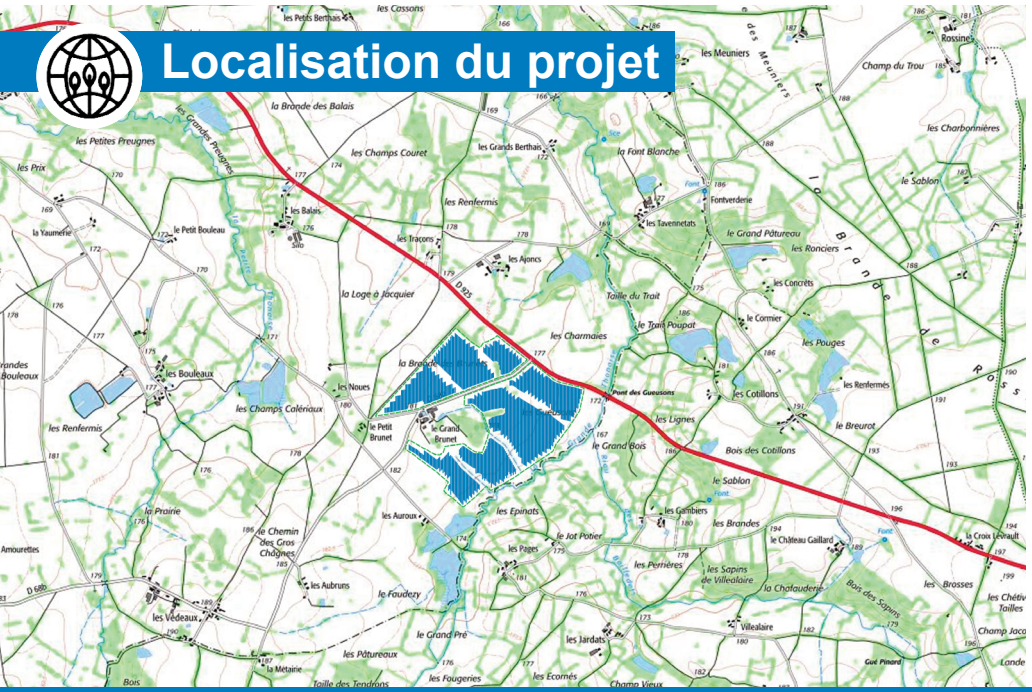

Chiffres clés

Environ **66 ha** avec élevage ovin

34,95 MWc puissance maximale du parc

50 GWh environ production annuelle estimée

11 100 foyers alimentés (chauffage et eau chaude sanitaire)

La localisation exacte des panneaux et leurs caractéristiques techniques seront fixées au moment du dépôt de la demande de permis de construire.

GP JOULE : L'expertise et la performance au service des énergies renouvelables à 100 %

Calendrier du projet

2022

- Août : **Conception du projet agrivoltaïque** avec l'exploitant agricole
- Octobre : Consultation des services de l'État

2023

- Mars : Rencontre des riverains avec l'exploitant agricole pour évoquer le projet
- Mai : Présentation du projet en mairie
- Juin : **Lancement de l'étude d'impact**
- Octobre : **Présentation de l'avancée du projet devant le Conseil municipal**

2024

- Juin : Finalisation du plan de masse définitif du parc
- Octobre : Fin de l'étude d'impact

- Octobre/Novembre : **Permanence publique** et **comité de projet**
- Novembre/Décembre : Dépôt de la demande de permis de construire (PC)

2025

- Instruction du dossier de demande de PC
- Passage en CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)
- Avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale)
- **Enquête publique**

2026

- Obtention du permis de construire
- Demande de raccordement au réseau

2027

- **Construction du parc agrivoltaïque**

2028

- **Mise en service de la centrale agrivoltaïque**
- **Démarrage de l'activité d'élevage** au sein de la centrale avec 400 brebis

Pendant 25 à 35 ans

- Exploitation et maintenance du parc solaire
- Suivis environnementaux et agricoles

À l'issue

- **Démontage et recyclage** des éléments de l'installation, y compris les éléments bétonnés et les locaux techniques
- **Réhabilitation du site**

Avantages d'un parc solaire

Utilise **une énergie renouvelable et inépuisable**, le soleil, pour créer une **énergie propre**, sans émettre de gaz à effet de serre, ce qui contribue à la lutte contre le réchauffement climatique.

Remise en état du terrain après son démontage, car les fondations ne sont pas lourdes (du fait de la faible prise au vent). **Au terme de son exploitation, la zone pourra donc être utilisée pour une autre activité.**

Crée des emplois pérennes et entraîne la participation d'entreprises locales.

Stimule l'activité économique locale, grâce aux retombées fiscales et aux indemnités liées aux servitudes.

Dans le cadre de l'**agrivoltaïsme**, le parc solaire est adapté à l'activité d'élevage déjà en place, afin que les moutons entretiennent les terrains et bénéficient de l'ombrage des panneaux sans que cela n'altère leur qualité de vie.

IPNS. Ne pas jeter sur la voie publique, merci.

Ressources

Présentation de la technologie solaire, chiffres clés, cadre réglementaire, etc., sur le site du **Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des Territoires** du Gouvernement.

Boîte à outils de **11 cartes questions/réponses** et **5 fiches synthétiques**, sur **5 thématiques**, à télécharger sur ce lien.

Le Parc solaire du Grand Brunet de A à Z, site mis à jour aux différentes étapes de l'avancement du projet.

Contact

Vous avez une question à nous poser ou une remarque à partager ?

N'hésitez pas à nous contacter !

Chef de projets photovoltaïques

BOSSIS Romain
r.bossis@gp-joule.fr

GP JOULE
TRUST YOUR ENERGY.

Tout a commencé en 2009, lorsque deux ingénieurs agronomes allemands, **Ove Petersen** et **Heinrich Gärtner**, installent des panneaux solaires sur leurs fermes, qui produisent encore aujourd'hui de l'énergie. L'expérience est une réussite, ils décident alors d'utiliser leurs compétences et leur expérience pour fonder **GP JOULE**. Leur volonté : approvisionner l'industrie, les transports et la société en énergie 100 % renouvelable. L'entreprise est active dans le photovoltaïque, l'éolien, la méthanisation, le stockage ainsi que l'hydrogène.

*En France, **GP JOULE** est présent dans plusieurs régions : Bretagne, Centre-Val de Loire, Grand Est, Normandie, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. 200 MW de parcs éoliens et photovoltaïques sont en cours de développement et 150 MW de parcs photovoltaïques sont déjà construits.*

Du développement du projet à la maintenance technique des installations, en passant par la construction des sites et le démantèlement des structures, **GP JOULE** est présent à toutes les étapes des projets éoliens ou solaires.

*— **GP JOULE** France*
15 Quai Koch F-67000 STRASBOURG —